

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Wethan 109**

· **UFI: 5F56-U0YG-0006-X4SV**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Enduit d'empregnation

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

Département de la sécurité des produits
Monsieur Wegner
Tél. : +49 5702 83 92 145
Email : sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomers

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

acétate de n-butyle

diisocyanate de m-tolylidène

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Informations environnementales et toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Reg.nr.: 01-2119471310-51	toluène Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥50-≤100%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	≥2,5-≤25%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7 Reg.nr.: 01-2119473975-21	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361d; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 10%	≥3-<10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<10%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Reg.nr.: 01-2119463273-41	cyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥0,25-<2,5%
CAS: 53880-05-0 Reg.nr.: 012119488734-24	Isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, oligomères Skin Sens. 1, H317, EUH204	≥1-≤2,5%
CAS: 26471-62-5 EINECS: 247-722-4	diisocyanate de m-tolylidène Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412, EUH204 Limite de concentration spécifique: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	≥0-<0,1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Recourir à un traitement médical.

(suite page 4)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 3)

- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Migraine
Étourdissement
Sensibilisation cutanée
Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Dioxyde de carbone, sable, poudre d'extinction, mousse.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau · De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

au moins 7 fois changements d'air par heure

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Seuls les équipements anti-explosion.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

max. 30 ° C Température de stockage

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Revêtement de construction ou d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-88-3 toluène (50-100%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 760 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 190 mg/m³, 50 ppm

H OI B R2f R2d SSc;

123-86-4 acétate de n-butyle (10-25%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

SSc;

(suite page 6)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 5)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (≥3-<10%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 192 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 96 mg/m ³ , 20 ppm H;
1330-20-7 xylène (≥2,5-<10%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 440 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m ³ , 50 ppm H B;
110-82-7 cyclohexane (≥0,25-<2,5%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm B;
26471-62-5 diisocyanate de m-tolylidène (<0,1%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen

· DNEL

110-82-7 cyclohexane		
Oral	DNEL (travailleur)	59,4 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)
	DNEL (population)	59,4 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)
Dermique	DNEL (travailleur)	2.016 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)
	DNEL (population)	1.186 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL	412 mg/m ³ (Court terme)
	DNEL (travailleur)	1.400 mg/m ³ (Court terme)
		700 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques)
	DNEL (population)	206 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

108-88-3 toluène (50-100%)	
BAT (Suisse)	600 µg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Toluol 2 g/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Hippursäure 0,5 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: o-Kresol
1330-20-7 xylène (≥2,5-<10%)	
BAT (Suisse)	2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methylhippursäuren

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 6)

110-82-7 cyclohexane (≥0,25-<2,5%)	
BAT (Suisse)	150 mg/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· **Protection respiratoire:**

Assurer une bonne ventilation.

A l'intérieur et en cas de dépassement des valeurs limites Utiliser un appareil respiratoire autonome : type de filtre A1, à fortes concentrations A2, en cas d'exposition intensive ou prolongée utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Recommandation générale : la durée d'utilisation des gants de protection est d'environ 50% du temps de pénétration mesuré en laboratoire !

· **Matériau des gants**

The selection of a suitable glove depends not only on the material but also on other quality characteristics and varies from manufacturer to manufacturer.

Protective gloves according to EN 374.

Suitable material: nitrile rubber

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Butylcaoutchouc (suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 7)

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique	Liquide
· Couleur:	Jaunâtre
· Odeur:	De solvants aromatiques
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	81 °C (Cyclohexan)
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable. Facilement inflammable.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	1,2 Vol % (n-Butylacetat, Toluol)
· Supérieure:	7,5 Vol % (n-Butylacetat)
· Point d'éclair	-18 °C (Cyclohexan)
· Température d'inflammation:	370 °C (n-Butylacetat)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé. Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Cinématique à 20 °C:	13 s (DIN 53211/4)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	29 hPa (Toluol)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm ³ (EN ISO 2811-1)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 8)

· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	≥76,1-<96,2 %
· VOC (CE)	≥76,06-<96,15 %
· Teneur en substances solides:	11,5 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique.
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur. Evitez la lumière solaire directe.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 9)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Dermique	DL50	>19.274 mg/kg
Inhalatoire	CL50/4h	>45,3-≤54 mg/l
108-88-3 toluène		
Oral	DL50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	CL50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	5.320 mg/l (souris)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DL50	14.000 mg/kg (rat)
Dermique	CL50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	>21 mg/l (rat)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	DL50	4.000 mg/kg (rat)
Dermique	CL50	13.630 mg/kg (rab)
1330-20-7 xylène		
Oral	DL50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	>1.700 mg/kg (lapin)
	CL50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	5 mg/l (rat)
100-41-4 éthylbenzène		
Dermique	CL50	5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	11 mg/l (ATE)
110-82-7 cyclohexane		
Oral	DL50	12.700 mg/kg (rat) Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971.
Inhalatoire	NOAEC	24.080 mg/m³ /90d (rat) (EPA OPPTS 870.3465)
		6.880 mg/m³ /90d (souris) (EPA OPPTS 870.3465)
53880-05-0 Isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, oligomères		
Oral	DL50	>20.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401)
Dermique	DL50	>7.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	CL50/4h	>5,01 mg/l (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403) Testsubstanz: als Aerosol
26471-62-5 diisocyanate de m-tolylidène		
Oral	DL50	4.130 mg/kg (rat) American Industrial Hygiene Association Journal. Vol. 43, Pg. 89, 1982.
Dermique	DL50	>12.000 mg/kg (lapin) Union Carbide Data Sheet. Vol. 1/11/1967
		>9.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	0,47 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 11)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 10)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint. A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** pas testé.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Toxicité par administration répétée** pas de données disponibles
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
pas testé.
Repr. 2
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**
123-86-4 acétate de n-butyle

CL50/48h	64 mg/l (Danio rerio)
	71 mg/l (Leuciscus idus melanotus) (DIN 38412)
EC50/24h	73 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
	Part 11
EC50/72h	674 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/18h	959 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)
	Part 8
TCLo/8d	21 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
	Wachstumshemmtest

1330-20-7 xylène

CL/EC/IC50	1 mg/l (les organismes aquatiques)
EC50/48h	1-10 mg/l (daphnia magna)
CL50/96h	2 mg/l (poisson)

100-41-4 éthylbenzène

EC0	~160 mg/l (algue)
	~120 mg/l (daphnia magna)

(suite page 12)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 11)

110-82-7 cyclohexane	
CL50/96h	4,53-610 mg/l (poisson) Gestis 06/2012 Pickering, Q.H., and C. Henderson 1966. Acute Toxicity of Some Important Petrochemicals to Fish. J.Water Pollut.Control Fed. 38(9):1419-1429
53880-05-0 Isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, oligomères	
EC50	>10.000 mg/l (boues activées) (Prüfdauer 3h; OECD-Prüfrichtlinie 209)
EC50/24h	>3,36 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	35 mg/l (daphnia magna) (Geprüft nach 92/69/EWG)
EC50/72h	>3,1 mg/l (algue)
26471-62-5 diisocyanate de m-tolylidène	
EC50/48h	12,5 mg/l (daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.
- Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.
- Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Code déchet:**

Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 13)

— CH/FR —

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 12)

080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets

080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

Des résidus de produit non durcis:

080111* contenir déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

080199 déchets a. N. G.

080409* contenir adhésifs de déchets et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses contenir

080501* isocyanates

080499 déchets a. N. G.

200127* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets

080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 080409

Pas séché contenant:

150110* résidus emballages contenant des substances dangereuses ou des substances dangereuses souillé

Emballage secs:

150102 emballages en plastique

150104 emballages métalliques

Absorbants / lingettes:

150202* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection

contaminés par des substances dangereuses

· **Catalogue européen des déchets** 080111 * (recommandé)· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Ce produit (liquide) et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1263

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**

1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640D

· **IMDG, IATA**

PAINT

(suite page 14)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 13)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA 	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, II

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 14)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 48, 57, 74
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

108-88-3 toluène	3
------------------	---
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

108-88-3 toluène	3
------------------	---
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).
Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.
- **Classe de pollution des eaux:** classe A (Classification propre)
- **VOC (CE)** ≥76,06-<96,15 %
- **VOCV (CH)** ≥80,96-<105,95 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

(suite page 16)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 15)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555).
L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

Date de la version précédente: 11.07.2022**Numéro de la version précédente:** 23**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 17)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.09.2025 Numéro de version 24 (remplace la version 23)

Révision: 01.09.2025

Nom du produit: Wethan 109

(suite de la page 16)

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Sources**

www.gestis.de

www.echa.eu

logkow.cisti.nrc.ca

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —